DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID: 974-249740101-20240610-2024_043_BC_15-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

: 15 L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN à 16 h 00, le Nombre de membres en exercice

Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en

salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la : 12 présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président. : 2

Nombre de représentés Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024 043 BC 15 Attribution des subventions Culture au titre de l'année 2024 « Dispositif Békali » – Axe Création

Nombre de votants: 14

Nombre de présents

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 10/06/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

ETAIT ABSENT(E):

Mme Huguette BELLO

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 974-249740101-20240610-2024_043_BC_15-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

<u>AFFAIRE N°2024 043 BC 15</u>: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 « DISPOSITIF BÉKALI » – AXE CRÉATION

Le Président de séance expose :

I/ Békali, le dispositif de soutien à la création du Territoire de l'Ouest

Le dispositif « Békali » est un dispositif culturel innovant, unique à l'échelle de l'île. Celui-ci donne l'opportunité à de jeunes créateurs réunionnais de se professionnaliser en mettant à leur disposition les moyens de créer un projet artistique.

La singularité de Békali réside dans son portage et sa mise en œuvre mutualisée. Quatre salles de spectacles de l'ouest : Le Séchoir (Saint-Leu), Léspas (Saint-Paul), Le Théâtre Sous les Arbres (Le Port) et le Kabardock (le Port) s'unissent et mutualisent leurs moyens et réseaux, pour porter Békali. Chaque année le quatuor de salles sélectionne trois projets artistiques répondant à des critères de qualité, de potentiel et d'ouverture.

Les projets soutenus bénéficient d'actions concrètes d'accompagnement pour faire aboutir l'acte de création ainsi que d'une aide financière en coproduction, un accueil en résidence, et un accompagnement technique et administratif.

Les spectacles font l'objet d'une série de pré-achats de représentations dans les salles du réseau Békali, ce qui permet aux artistes de se confronter aux publics. Des représentations scolaires sont également programmées dans le cadre du Békali.

En novembre 2022, le Conseil Communautaire du Territoire de l'Ouest a souhaité renforcer le partenariat avec les salles à travers une convention triennale pour Békali sur la période 2022/2024.

Un tremplin pour les artistes et la jeune création péï

Grace aux moyens techniques mis à disposition par les salles, aux conseils des professionnels, au temps pour la création ainsi qu'à l'assurance de nombreuses représentations, Békali permet aux lauréats de se professionnaliser et de travailler sereinement sur leur projet artistique.

Pour de nombreux acteurs locaux, un projet Békali est gage de qualité artistique. La programmation des artistes Békali est un évènement attendu dans le milieu culturel réunionnais et il est fréquent qu'au-delà du Békali, les spectacles des lauréats soient programmés sur toute l'île et même au-delà.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

iour, parmi lesquelles les productions de Grèn Semé, Zanmari Ba 10 974 249740401 2024061 0 2024 043 BC 15-DE et bien d'autres groupes artistiques encore, désormais inscrits dans la sphère culturelle locale. Bon nombre d'entre eux ont réussi à percer au niveau national et international. Ci-après, la liste des lauréats Békali depuis 2011 :

- 2011-2012 : Cie Artefakt (danse hip-hop) | Cie La Magik (ciné-concert) | Cie Morphose (danse) | Cie Cirquons Flex (cirque) | Grèn Sémé (musique) ;
- 2013 : Cie Soul City (danse hip-hop) | Labelle (ciné- concert) | Kw Kwatyor & Fred Theys (jeune public)
- 2014 : Constellation (danse hip-hop) | Théâtrenfance (marionnette jeune public) | Duo Egzone (musique, conte)
- 2015 : Cie 3.0 (danse, arts numériques) | Zanmari Baré & Patrice Treuthardt (musique, fonnkèr) | Marouvin, Manent, Piot (musique)
- 2016 : Schtrockbèn Cie (théâtre de rue) | Cie Nektar (théâtre) | Kaloune (musique)
- 2017 : Tapkal (musique) | Cie Danses en l'R (danse) | Collectif Cirké Craké (cirque)
- 2018 : Cie Kenji (danse hip-hop) | Ann O'Aro (musique) |Collectif Lookatmekid (danse, image)
- 2019: Gouslaye, Lauret, Hippolyte (fonnkèr, musique, dessin) | Camille Touzé Constellation (mouvement, performance) | Cie Très-d'Union (cirque)
- 2020 : Collectif Alpaca Rose (théâtre clown) | Collectif Cirké Craké (Cirque, théâtre, musique) | Tine Poppy (spectacle musical)
- 2021 : Compagnie Lantouraz (Théâtre) | Compagnie Tilawcis (théâtre) | Solilokèr (spectacle musical)
- 2022 : Markotaz pour le projet « Mouvman Alé» (Musique) | La Compagnie Aberash pour le «Fénwar» (Théâtre) | La Compagnie Nektar pour « Juste avant la fête/Les chaussures de Sacha » (Théâtre).
- 2023 : L'Atelier 212 pour le projet « Gro Babouk Anlèr » (Musique, Théâtre et Vidéo, public familial) | La Compagnie Morphose pour le projet « Let's Dance » (Danse) | La Compagnie H.A.D pour le projet « Comment devenir un dictateur en une heure » (Théâtre)

Les actions culturelles sur les cinq communes du Territoire de l'Ouest

Békali participe à l'équilibrage territorial de l'offre culturelle dans l'ouest et favorise la démocratisation de l'accès à la culture.

Des projets d'action culturelle dans les quartiers et les écoles sont mis en place systématiquement. Ils sont destinés à tisser des liens entre les artistes et les publics, en particulier les jeunes spectateurs (scolaires), les habitants des quartiers éloignés (décentralisation) et les publics spécifiques.

Un dispositif d'aide à la création mutualisé et structuré

La pertinence de Békali a assuré sa longévité au-delà des changements de mandatures au sein de l'intercommunalité et des changements de directions à la tête des salles pendant les dix dernières années.

Année après année, Békali a été fortement intégré dans les projets des salles partenaires et s'est progressivement structuré pour un meilleur accompagnement des artistes, une couverture territoriale équilibrée des projets d'action culturelle et une communication plus visible.

Le « choix de programmation » a également gagné en structuration et transparence avec le lancement en 2018 d'un appel à projet ouvert à toutes les compagnies et artistes du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

En 2022, les quatre salles du dispositif Békali ont lancé սիր արգանական հերջանական se l'AFDAS afin de définir une politique RSE commune au projet Békali.

Chaque salle a des missions, des statuts juridiques et des savoir-faire différents. La règle de la collégialité des choix et de l'équité des implications (même niveau de coûts mis en œuvre pour chaque salle) ont permis aux salles de mutualiser d'avantage leurs ressources, de développer leurs solidarités et ont assuré un fonctionnement équilibré du dispositif.

Depuis 2021, les trois propositions artistiques sont sélectionnées par les quatre salles au terme d'un appel à projet à dimension intercommunale lancé en fin de l'année n-1.

En 2023, le montant attribué par salle était de 20 000 €. De manière exceptionnelle et complémentaire, le Territoire de l'Ouest a apporté une aide complémentaire de 6 000 € à la régie Lespas dans le cadre de l'accompagnement RSE.

A partir de 2024, une augmentation de 5 000 € par salle, soit 25 000 € au total par salle, a été proposée afin de ramener la contribution du Territoire de l'Ouest, par salle, au plus proche de son niveau initial (27 700 € en 2012) afin de renforcer le dispositif conformément au projet de mandature. Cette augmentation vise à contribuer à la stabilisation financière du dispositif et des salles du territoire.

Le soutien aux projets sélectionnés se décline en quatre axes :

- **Soutien à la création** (apport en coproduction numéraire et en apport logistique : accueil en résidence, accompagnement administratif et technique, mise en réseaux).
- Développement de l'action culturelle et de sensibilisation artistique : autour de chaque projet, est mis en place un travail avec le jeune public développant son regard critique, en « l'outillant » pour mieux appréhender le spectacle une fois créé. L'objectif est ici de réduire les inégalités de l'accessibilité à la « chose » culturelle.
- Diffusion des spectacles sur l'ensemble du Territoire de l'Ouest : les spectacles choisis font l'objet d'une diffusion dans les salles ou hors les murs sur l'ouest. Des dispositions particulières seront apportées afin de toucher également le public situé en dehors des communes d'implantation des salles qu'il soit de La Possession ou de Trois-Bassins.
- Accompagnement des spectacles dans les territoires au travers de résidences artistiques de territoire: cet axe de recherche est essentiel parce qu'il ouvre la porte à des diffusions multiples comme à un public large. Il donne l'occasion aux compagnies sélectionnées de partager avec les habitants et ainsi de créer une relation à l'art et aux artistes pour des populations qui ne pensent pas cela possible. Penser un travail de connaissance mutuelle entre un projet artistique et le public est un véritable enjeu de développement pour de jeunes compagnies.

II/ Le Békali 2024

Les critères de sélection

Les projets réceptionnés suite à la publication de l'appel à projets Békali sont sélectionnés de manière collégiale par les salles selon les critères suivants :

- Artistes repérés par les salles au préalable ;
- Qualité artistique du projet (exigence, ambition, innovation) ;
- Maturité suffisante du projet et de la structure pour garantir l'aboutissement du projet soutenu (structuration administrative, compréhension du principe de coproduction, capacité à mener des résidences en salle et en territoire, compréhension des enjeux des projets d'action culturelle...);
- Ouverture à un public le plus large possible, avec une attention particulière portée aux projets s'adressant au jeune public;
- Adaptabilité du spectacle à différentes configurations : salles et hors les murs ;
- Résonance du projet avec les lignes éditoriales des salles, si possible ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Encouragement à l'émergence de nouveaux talents au pote pétible le connu ;

- Passage d'un palier artistique, d'un palier d'ambition, 10 974-249740101-20240610-2024_043_BC_15-DE rayonnement pour les artistes plus confirmés ;
- Résonance régionale et échos nationaux, si possible.

Les lauréats « Békali 2024 »

Pour 2024, les salles proposent de soutenir les équipes artistiques suivantes :

- Cie Zopiok pour le projet « Tousèl » (théâtre, mime et magie) :
- Compagnie Dé LianeS pour le projet « Kom sur des roulettes » (roller dance et théâtre tout terrain);
- LPDF Corp pour le projet « Rêve et Veillées » (spectacle musical interactif, jeune public)

Les dossiers artistiques sont consultables sur demande auprès du Service Promotion du Patrimoine et de la Culture.

Les données clés

- 3 créations avec un apport en numéraire de 8 000 € ;
- Le volume d'heures minimum en action culturelle pour chaque projet : 32 heures ;
- Une résidence de territoire par création sur les communes du Territoire de l'Ouest ;
- Des ateliers thématiques « métiers » regroupant les salariés de chaque structure (administration-production; technique; relations avec les publics).

Le budget prévisionnel est de 159 481 €, les structures sollicitent une subvention de 100 000 € et un cofinancement Territoire de l'Ouest de 62,7 %.

SYNTHÈSE

Salles	Budget prév de l'action 2023	Subvention allouée en 2023	Budget prév de l'action 2024	Subvention sollicitée pour 2024	Part action TERRITOIRE DE L'OUEST %	Proposition
Kabardock	164 525 €	20 000€	159 481 €	25 000 €	52,27% en 2023 62,70% en 2024	25 000 €
Léspas		26 000 €		25 000 €		25 000 €
Le Séchoir		20 000 €		25 000 €		25 000 €
Théâtre Sous les Arbres		20 000 €		25 000 €		25 000 €
TOTAL		86 000 €		100 000 €		100 000 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240610-2024_043_BC_15-DE

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/05/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'octroi des subventions dans le cadre du dispositif BEKALI aux associations culturelles suivantes au titre de l'exercice 2024 :
- Association AGEMA Kabardock pour un montant maximal de 25 000 €,
- Régie Espace Culturel Leconte De Lisle pour un montant maximal de 25 000 €,
- Association de Gestion du Séchoir pour un montant maximal de 25 000 €,
- Association Konpani Ibao (Théâtre Sous les Arbres) pour un montant maximal de 25 000 €.
- VALIDER les projets de conventions ci-annexés ;
- AUTORISER le Président à signer les projets de conventions et les avenants, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président